



CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET COMPTE RENDU du 6 mars 2017



Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents -13 Votants : 14 (dont 1 pouvoir)
Date de la convocation :28 février 2017
Date d'affichage : 13 mars 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le six mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Fabrice PONSOT, Isabelle SALLIN, Jean-Eric POGGI, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Bruno GALLI, Maryse CHARVET, Guillaume NERAT DE LESGUISÉ, Jérôme ANDRE, Dominique DECINA

Absent avec pouvoir :

- Jean-Luc BAUDRAS pouvoir à Marie –Thérèse DREVET

Absent excusé :

- Laurent RICOL

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation et vote du compte administratif 2016 – Approbation du compte de gestion 2016
- Salle polyvalente : choix architecte
- désignation du représentant de la CLECT pour la nouvelle intercommunalité
- Convention de superposition d'ouvrages d'arts
- Compte rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1/ Lecture du compte rendu de la séance du 16 janvier 2017

Approuvé à l'unanimité

2 / Vote du Compte Administratif 2016 et approbation du compte de gestion 2016

Le compte administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion 2016 sont approuvés à l'unanimité

Résultat d'exercice 2016 :

- Investissement : - 219 382.21 €
- Fonctionnement: + 191 563.75 €

Résultat de clôture au 31/12/2016 (reprise des résultats des exercices antérieurs)

- Fonctionnement + 1 024 084.06 €
- Investissement : - 49 788.70 €

3/ Salle polyvalente : réhabilitation extension

Suite à la visite sur place en décembre 2016 4 architectes ont établi des esquisses. Après étude des dossiers, la commission bâtiment a sélectionné 2 esquisses et a reçu les intéressés en audition. Les membres de la commission ont communiqué à l'assemblée les conclusions de leur étude. Après délibération, le Conseil a retenu le cabinet ARTECH sis à VILLEFRANCHE SUR SAONE. Un rendez-vous sera pris rapidement.

4 Désignation d'un représentant de la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la nouvelle intercommunalité :

Depuis le 1er janvier 2017, le régime fiscal de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique.
La mise en place de la CLECT : commission locale d'Evaluation des charges transférées est obligatoire au sein des EPCI faisant application de ce régime fiscal. Sa mission consiste à procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l' EPCI

Représentant désigné à l'unanimité pour la commune Mr Jean-Pierre CORSIN

5/ Compte rendu des réunions intervenues

- Adressage : le dossier se finalise. La pose des plaques et des noms de rue sera réalisée cette année.
 - Voisins vigilants : Madame le Maire et la gendarmerie ont invité tous les délégués à une rencontre pour rappeler les règles du dispositif de participation citoyenne, auquel a adhéré la commune en 2016.
 - Une enquête publique pour la déclaration d'utilité publique du champ captant de Montbellet s'est ouverte ce jour pour une durée de 3 semaines. Le commissaire enquêteur sera présent 3 demi – journées en mairie au cours de l'enquête. Le dossier est consultable aux heures d'ouverture de la mairie.
 - Conseil Départemental Aide aux territoires : le dispositif comprend 6 axes . les communes ayant des projets pourront déposer leurs dossiers.
- La construction du nouveau pont de Saône a été évoquée. Il devrait voir le jour d'ici 2022.
- Mr CORSIN expose que la GEMAPI concerne la gestion des milieux aquatiques et des rivières et cette gestion sera à compter du 1er janvier 2018 de la compétence des communautés de communes.
 - Mme DREVET Maire rappelle pour le budget à venir que des remplacements de bornes incendie doivent être effectués et des travaux sur la propriété de Thurissey vont intervenir. Un branchement d'eau potable sera réalisé pour les travaux et pour la suite.
 - A compter du 1^{er} avril, une pâtisserie ambulante stationnera devant la boulangerie de St-Oyen.

La prochaine séance est fixée au lundi 27 mars 2017 à 20h15

La séance est levée à 22h45

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents.